

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/309 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'AUGMENTATION DE LA TAXATION DES COMPLEMENTAIRES SANTE

---

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011

L'An deux mille onze et le deux décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, COLONNA Christine, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
M. CASTELLI Yannick à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
M. FEDERICI Balthazar à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme MARTELLI Benoite à Mme FERRI-PISANI Rosy  
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe  
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BEDU-PASQUALAGGI Diane, CASTELLANI Pascaline, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA, RUGGERI Nathalie,

SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TATTI François.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par le Groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte**, à l'unanimité des présents, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que le Premier Ministre a annoncé le 24 août dernier un plan d'économie qui prévoyait une augmentation de la taxation des complémentaires santé passant de 3,5 à 7 %,

**CONSIDERANT** que le 8 septembre 2011 le Parlement a adopté cette mesure entraînant l'augmentation des tarifs des complémentaires santé,

**CONSIDERANT** que cette décision intervient alors que les soins et les médicaments sont de moins en moins remboursés, que les dépassements d'honoraires se généralisent, obligeant l'assuré social à prendre en charge lui-même une part de plus en plus élevée des soins prescrits,

**CONSIDERANT** que le gouvernement prend ainsi le risque de voir les urgences hospitalières devenir le seul recours pour des personnes fragiles ou malades qui auront renoncé à un suivi médical de qualité,

**CONSIDERANT** que dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2012, le gouvernement veut imposer que les indemnités journalières maladie ne soient plus calculées à

hauteur de 50 % du salaire brut mais sur la base de 60 % du salaire net soit une perte d'environ 7 % d'indemnisation,

**CONSIDERANT** que cette mesure pénalise en premier lieu les plus fragiles alors que taxer les mutuelles, structures de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif, c'est toucher tous les ménages,

**CONSIDERANT** que les structures de santé en Corse connaissent une crise sans précédent,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Président de la République et au Premier Ministre :

- ▶ De retirer du PLFSS, la mesure qui prévoit de réduire les indemnités journalières des salarié(e)s malades.
- ▶ D'abroger la nouvelle taxe sur les complémentaires santé.
- ▶ De dégager de nouvelles recettes pour le financement de la Sécurité Sociale et de notre système de protection sociale en taxant les revenus financiers des entreprises et des banques ».

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 décembre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI